
PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

12 MAI 2026

PROJET DE DÉCRET

**modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports
et des aérodromes relevant de la Région wallonne ***

CORRIGENDUM

PROJET DE DÉCRET

modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et des aérodromes relevant de la Région wallonne

Dans l'exposé des motifs du projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et des aérodromes relevant de la Région wallonne, à la page 3, il convient de lire « l'Autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne (ACNAW) » en lieu et place de « l'Autorité de Contrôle des Nuisances sonores des Aéroports Wallons (ACNAW) ».